



DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE MONS EN PEVELE

230 rue du Moulin

59246 MONS EN PEVELE

**EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT SIX

Le SEIZE AVRIL à 19H00

Les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie à Mons-en-Pévèle, sur la convocation, en date du 10 Avril 2026, qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers
en exercice : 19
Présents : 14
Absents représentés : 4
Absents non représentés : 1
Votants : 18

DELIBERATION
2026-22

Etaient présents : Mr PEREZ Sylvain, Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mme LANIER-PAWELEC Johanna, Mr MILLEVILLE Francis, Mme LOBERT MANOUVRIEZ Pauline, Mr VERHAEGEN André, Mme BOONE Monique, Mme DULONGCOURTY Amélie, Mr HENNETTE Philippe, Madame TUFFIER Corinne, Mme HAMAÏDE Louise, Mr MORTREUX Jean-Louis, Mme DELANNOY Muriel, Mr DURIEZ Pierre

Absents excusés : Mr LESAGE Vincent donne procuration à Mme LOBERT-MANOUVRIEZ Pauline, Mme LAUNOIS Christine donne procuration à Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mr FRAIM Laurent donne procuration à Mr PEREZ Sylvain, Mr MERCIER Julien donne procuration à Mr MILLEVILLE Francis

Etaient absents : Mr DELANNOY Michel

Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : Mme BOONE Monique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES 2025

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales

L'exécution de l'autofinancement de la section d'investissement du budget s'effectue au vu d'une délibération expresse du Conseil affectant le résultat en réserves par émission d'un titre de recette.

En fonction du besoin de financement de la section d'investissement, tout ou partie du résultat peut également figurer en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal

Monsieur Sylvain PEREZ, Maire entendu, à la majorité des membres présents et représentés, CONSTATE l'affectation comptable à la clôture de l'exercice 2025 comme suit au budget 2026 :

1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	275 142.17
Article 001 solde de la section d'investissement reporté	57 057.83
Article 002 résultats de fonctionnement reportés	529 498.68

Par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 18 VOTANTS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire
Sylvain PEREZ

